

Séance du 17 octobre 2023

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	19	16

Date de la Convocation 09 octobre 2023

Date d’Affichage
09 octobre 2023

Objet de la délibération

No 2023-100116
Avis sur le projet de parc éolien de
Vauchamps

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20231017-2023-100116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023

Publication : 26/10/2023

Le Maire



Le 17 octobre 2023, le conseil de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Coralie ADNOT, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHÉ, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Nelly GRIFFON, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Régis NOIZET, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Claudine ZUBER

Absents représentés : Mohamed BENAHMED pouvoir à Marie-Claude HIMMESOETE, Sébastien VERDRU pouvoir à Valérie JACQUINOT.

Absents : Bernard CRÉPIN, Céline FAGOT et Ludovic VAN WAESBERGE.

Secrétaire de séance : Coralie ADNOT.

Vu l'article L2121-21 du CGCT,

Vu les articles L123-1 à L123-9 et R123-1 à R123-24 du code de l'environnement relatifs aux enquêtes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2023 décidant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Vauchamps » sur la commune de Vauchamps,

Vu le dossier d'enquête publique transmis pour avis à la commune de Montmirail,

Considérant que le projet de parc éolien sur la commune de Vauchamps est présenté par la SARL VAUCHAMPS ENERGIE et concerne 4 éoliennes et 2 postes de livraison,

Considérant que l'enquête publique a lieu du 4 septembre au 7 octobre 2023 inclus,

Considérant que M. le Préfet de la Marne sollicite l'avis du conseil municipal de Montmirail, dans le cadre de cette enquête publique, avis à exprimer au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique,

Considérant qu'à la demande de 6 conseillers municipaux, formant le tiers des membres présents, le Conseil Municipal a, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, procédé à un vote à scrutin secret,

A l'issue du vote :

Nombre de bulletins : 16

Bulletin à déduire : 4

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Nombre de vote pour le projet : 6

Nombre de vote contre le projet : 6

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **EMET** aucun avis sur le projet de parc éolien dit « Parc éolien de Vauchamps »
- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer le présent avis à M. le Préfet de la Marne

